Rentrée de Septembre 2021 ②

INFORMATIONS SERVICE INTENDANCE

➔EXEMPLAIRE DESTINE AU LYCEE

Nom et prénom de l'élève ..... Classe 2021/2022 : .....

Classe 2020/2021 : .....

Qualité : Externe ❑ Demi-pensionnaire ❑ Interne ❑

L'inscription au Lycée des Métiers Beauregard vaut adhésion au Règlement Intérieur du lycée. Nous demandons aux familles de bien vouloir lire attentivement les **REGLEMENTS DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT ET DE L'INTERNAT** qui ont été transmis au moment de l'inscription.

I - CHANGEMENT DE REGIME AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE :
Le tarif de la demi-pension ou de l'internat est un forfait annuel réparti en trois trimestres inégaux.

Le changement de régime s'effectue obligatoirement pour un trimestre entier. La demande de changement de régime doit être faite par écrit, avant le 15 Décembre ou avant le 15 Mars de l'année scolaire au service Intendance.

II - LES REMISES D'ORDRE :
C'est une réduction du montant forfaitaire de la pension ou de la demi-pension.
Dans certains cas, les élèves demi-pensionnaires ou internes peuvent bénéficier d'une remise d'ordre **:**

> Lorsqu'ils (elles) sont en PFMP (stage obligatoire), en séjour pédagogique ou quittent l'établissement.

> Lorsqu'ils (elles) sont absent(e)s au moins 5 jours pour raison médicale ou autres motifs justifiés. Une remise d'ordre est accordée sur demande écrite du (de la) Responsable, laquelle doit être adressée au Service Intendance (joindre un certificat médical ou un justificatif d'absence).

➔ATTENTION !
N'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal (autorisation des parents pour les élèves qui joignent leur RIB personnel) pour effectuer tout remboursement (frais de stage, bourse nationale de Lycée, etc....)

Fait à .....

Le : .....

Responsable légal(e) (paie les frais scolaires)	Responsable légal(e) (perçoit les aides : bourses, primes...)	Personne en charge
Nom :..... **Prénom :.....** **Qualité :.....**	**Nom :.....** **Prénom :.....** **Qualité :.....**	**Nom ou Organisme (ASE, Ets Sociaux...):.....** **Nom/Prénom Responsable :.....**
Signature	**Signature**	**Signature**

III - BOURSES :

En cas de changement imprévisible de la situation familiale ou professionnelle, au cours de l'année, il peut être demandé une bourse provisoire ou une promotion de bourse pour les élèves déjà boursiers.

De plus, en cas de difficultés graves, **une aide du Fonds Social Lycéen** peut être accordée après dépôt d'une demande d'aide auprès de l'Assistante Sociale et avis de la commission.

Tournez, S.V.P. ➔